



Délibération n° 28/ 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. René-Louis FAGES, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Projet REPLACE – Aménagement de la rue de l'église – Dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Approbation de l'enveloppe financière – Demande de subvention.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :

La Commune engage des travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales rue de l'église. Le projet prévoit par ailleurs le recalibrage de la voie, la réfection de la chaussée ainsi que la dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Concernant ces derniers, l'estimation des dépenses d'honoraires, études et travaux, s'élève à :

- réseau électricité :	121 551,36 € TTC ;
- réseau éclairage public :	53 085,30 € TTC ;
- réseau télécommunications :	39 916,80 € TTC ;
Total de l'opération :	214 553,46 € TTC.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 28/2014

Objet : Projet REPLACE – Aménagement de la rue de l'église – Dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Approbation de l'enveloppe financière – Demande de subvention.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- subvention du concessionnaire sur les travaux "électricité" : 41 023,58 € ;
 - subvention de Hérault Energies sur les travaux "éclairage public" : 20 000 € ;
 - la TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui est récupérée par la commune au titre du FCTVA.
- La dépense prévisionnelle de la commune est de : 154 537,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accepte le projet de dissimulation des "réseaux secs", rue de l'Eglise pour un montant prévisionnel de 154 537,48 € TTC ;
- accepte le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et de Hérault Energies;
- sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : septembre à décembre 2014 ;
- autorise Mme le Maire, à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents relatif à cette affaire.

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 (Melle GIMENEZ, M. VIALLET).



Pour EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 2 avril 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN